



licenciement durant un arret maladie

Par **motdepasse123**, le **01/10/2019** à **20:28**

Bonjour

Je suis informée aujourd'hui par mon avocat que le tribunal des Prud'hommes a débouté ma demande et que je dois verser 500.00 euros à un employeur qui m'a licencié après 13 ans d'ancienneté au bout d'un mois d'arrêt maladie.

Je suis tombée malade brutalement et surtout je n'ai pas voulu entrer dans les détails de ma maladie (le médecin du travail m'ayant notamment toujours conseillé de ne pas le faire).

L'employeur a pensé que je m'arrêtais pour convenances personnelles.

Lors de l'entretien préalable au licenciement j'ai donc expliqué à l'employeur qu'il s'agissait d'une dépression grave à caractère résistant et que j'étais en invalidité pour cela. J'étais à mi-temps pour cette raison depuis 2002. Mon arrêt allait malheureusement durer

très impliquée dans mon travail dans une entreprise en constante évolution j'ai exagéré sur les heures complémentaires. j'ai obtenu plusieurs primes et gratifications et l'ambiance de travail était vraiment bien. Mais quand l'employeur a su qu'il s'agissait d'une dépression tout a changé....

Je ne rentrerai pas dans les détails de tout ce dont on m'a accusé afin de pouvoir me licencier pendant une maladie.

Mais ce qui m'indigne réellement ; mis à part le préjudice moral d'avoir été licenciée ainsi alors que l'on aurait pu régler ça à l'amiable. c'est qu'à aucun moment on n'a cherché à savoir si ce qui était dit était vrai ! et j'ai été insultée publiquement en toute légalité et sans pouvoir m'exprimer.

Je veux en finir avec cette affaire et faire appel me paraît juste une perte de temps supplémentaire. Par ailleurs je trouve que j'ai déjà payé assez l'avocat. Quel recours me reste-il pour ne pas avoir à indemniser un employeur indélicat.

cdlt